

<https://www.paris-normandie.fr/id513773/article/2024-04-15/qui-aura-droit-au-pass-colo-vo...>

Par Nora Todeschini

5 min read

# Qui aura droit au Pass colo ? On vous explique

Le gouvernement lance officiellement le « Pass Colo » ce lundi 15 avril 2024. Ce dispositif prévoit une aide de 200 à 350 euros pour envoyer en colonie de vacances les enfants de 11 ans.



*Par Nora Todeschini*

Publié: 15 Avril 2024 à 18h48 Temps de lecture: 2 min

« Faciliter les départs en colonies de vacances des enfants. » C'est le souhait affiché par le gouvernement en déployant ce lundi le Pass colo.

Il s'agit d'une aide allant de **200 à 350 euros** dans le but de financer en partie les séjours en colonie de vacances des enfants de 10 et 11 ans nés en 2013. L'aide pourra être reportée une fois en 2025 en cas de non-utilisation l'année des 11 ans. L'entrée au collège est un âge charnière, explique la ministre chargée de l'Enfance et des Familles, Sarah El Haïry.

En « facilitant l'accès aux activités en plein air », le gouvernement entend « promouvoir le bien-être des enfants, et donc prévenir les soucis de santé mentale, d'obésité,

d'attachement aux écrans ». Annoncée en juillet 2023 par sa prédécesseure Aurore Bergé, cette aide publique sera attribuée sous conditions de ressources.

## Qui y est éligible ?

D'après les estimations du ministère, le Pass Colo devrait concerner 80 % des 10-11 ans. L'aide s'adresse aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 euros. Cela correspond « à environ 4000 € par mois de revenu pour un foyer comptant 2 enfants à charge, » précise le site du gouvernement. Le montant des subventions est dégressif à mesure que le quotient familial augmente. Il est possible d'estimer le montant de son aide via [une page web dédiée](#).

Enfin, le Pass Colo est cumulable avec d'autres aides aux vacances telles que les financements des comités d'entreprise ou les aides des collectivités.

Vacances sportives, culturelles ou encore artistiques... Les séjours labellisés Pass Colo sont répertoriés [sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse](#). En réservant à partir du site, les aides seront directement déduites du prix du séjour auprès des organisateurs conventionnés. À noter que seuls les séjours en France et en période de vacances scolaires sont éligibles. De quoi donner un coup de pouce pour envoyer les enfants en colonie de vacances cet été.

Generated with Reader Mode